



FICHE DE RENSEIGNEMENT RETEX

ACTION EXPÉRIMENTALE ANTICIPATION, ADAPTATION AU RECUL DU TRAIT DE COTE

PPA de Gouville dit « entre deux havres » ou « PPA de Coutances Mer et Bocage »	
Localisation (nom du territoire où se situe le projet : commune + intercom)	Gouville-sur-Mer / Blainville-sur-Mer/ Agon-Coutainville Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage
Département	Manche 50
Typologie de territoire : cf fiche témoignage (ex : ville moyenne)	Com com de 49 communes et 47 841 habitants, 11 communes littorales
Descriptif du projet	<p>Le projet se décline en plusieurs axes amorçant l'adaptation du territoire au recul du trait de côte. Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'un scénario global de recomposition (schéma d'aménagement et de développement, plan local de gestion intégrée adapté à chaque site, stratégie d'acquisition foncière). - la relocalisation des équipements et des infrastructures exposées au recul du trait de côte (campings de Gouville-sur-mer et les GIE ostréicoles d'Agon-Coutainville), et la renaturation des sites - la sauvegarde des sites exposés au recul du trait de côte notamment (mesures d'atténuation des aléas en privilégiant des solutions innovantes et expérimentales). - des actions de communication et de sensibilisation, afin de renforcer l'acceptabilité du projet.
Typologie (HLL, Logement, activité, enfouissement, infra., espace naturel, patrimoine bâti, exploitation agricole)	Typologies variées : HLL, logement, activités, infrastructures, communication, stratégie, urbanisme et anticipation foncière.
Vocation du projet	Adaptation du territoire au recul du trait de côte
Partenaires	<p>Le PPA « Entre deux havres » permet d'associer, dans un cadre contractuel, l'Etat, les communautés de communes Coutances Mer et Bocage et Côte Ouest Centre Manche, les communes de Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et d'Agon-Coutainville, le département de la Manche, l'EPF de Normandie et la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Au-delà des signataires du PPA, sa gouvernance comprend plus largement l'ensemble des partenaires clefs de ce projet, notamment l'Agence de l'eau Seine Normandie, la région de Normandie qui participent au financement certaines actions, ou encore le GIE d'Agon-Coutainville et les propriétaires gérants du camping la Belle Etoile de Gouville-sur-Mer.</p>
Contractualisation (citez le ou les contrats, s'il y en a en lien avec le projet)	Projet Partenarial d'Aménagement signé le 26/10/2021 (com)

<p>Contexte historique</p>	<p>La Communauté de Communes est engagée depuis 2014 dans ces démarches. Bénéficiaire du fond européen Interreg, elle a intégré le programme Licco (Littoraux et Changements Côtiers) qui a alimenté son PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). L'EPCI a ensuite répondu en 2014 à l'appel à projets de la région « Notre littoral pour demain » en élargissant le champ d'étude à la façade Ouest Manche et en projetant l'ensemble du territoire à 20, 50 et 100 ans pour mieux anticiper les conséquences du changement climatique.</p> <p>Enfin, en 2019, elle signe un Contrat de Transition Ecologique qui dresse 5 grands axes stratégiques : <i>reconquérir la qualité des eaux, un littoral résilient, des ressources locales valorisées, vers une économie circulaire, économiser l'énergie, produire des énergies renouvelables, agir pour une mobilité durable, Coutances mer et bocage : vers un territoire éco-exemplaire</i>. L'axe relatif au territoire résilient est complété par un projet partenarial d'aménagement qui, alimenté par le plan de relance, accorde les moyens financiers de réaliser des actions de relocalisation envisagées de longue date.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2021-2024</p> <p>La totalité des autorisations d'engagement de l'Etat (2 367 500 €HT) a été déléguée et engagée en 2021 et 543 500 €HT de crédits de paiement seront délégués dès 2022.</p> <p>La consultation des entreprises est en cours pour les actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.2 (définition d'une stratégie de gestion du trait de côte), - 1.3 (définition de la stratégie foncière et du modèle juridique, économique, financier et opérationnel) - 4.1 (stratégie de communication) <p>Le cahier des charges pour la consultation des entreprises pour l'action 1.1 (conception du schéma d'aménagement et de développement) est en cours d'élaboration.</p>
<p>Coût</p>	<p>Le montant total des actions portées au PPA pour la période 2021-2024 est de 4 810 000 €HT. Dans le cadre du plan France Relance (programme 362), l'Etat apportera un soutien financier à hauteur de 2 367 500 €HT soit 49,2 %, dont 110 k€ sont réservés à l'intervention de l'EPFN à Gouville. L'EPCI couvrira 22 % des dépenses globales, le reste sera pris en charge par les communes, reparti selon une quote part démographique.</p>
<p>Idées reçues (structurez les idées reçues des fiches témoignages sous forme d'items courts et percutants)</p>	<p><i>Les collectivités sont abandonnées à leur sort.</i></p>
<p>Principe mis en œuvre : (reprendre les principes structurants qui fonde le projet - doit être court)</p>	<p>Principe de projet de territoire partenarial, ouvert par la loi ELAN (PPA, ORT...)</p>
<p>Premiers enseignements</p>	<p>Au travers du PPA, les collectivités s'engagent dans une</p>

démarche de long terme pour s'extraire de la gestion d'urgence habituelle. Mais les élus gardent néanmoins un réflexe court-termiste en prétextant que la réussite du PPA nécessite la sauvegarde des campings par la mise en place d'un enrochement de protection.

L'élaboration du plan d'actions et la rédaction du contrat de PPA ont nécessité un investissement de la DDTM évalué à 0,15 ETP sur l'année 2021.

Un des enjeux cruciaux de la première phase (conception du projet de territoire) au cours de l'année 2022 sera la bonne articulation des différents bureaux d'études et des partenaires techniques qui seront recrutés, chacun devant contribuer in fine à la conception du schéma d'aménagement et de développement.

Une vigilance particulière devra également être accordée au respect du planning prévisionnel pour garantir la consommation des crédits « relance » avant fin 2024.

Plan :

